

Conditions générales de la société Hunziker-Kal SA, Ecublens

1. Eléments fondamentaux

Les présentes conditions générales constituent une partie intégrante de nos offres et de nos confirmations de commandes, et donc des contrats conclus avec notre entreprise. Les livraisons et les prestations de toute nature fournies aux clients sont effectuées exclusivement en conformité avec les présentes conditions générales, que le client accepte en passant commande ou en bénéficiant de la prestation.

2. Devis et acceptations de commandes

Nos devis n'entraînent aucun engagement des parties à qui ils sont destinés. En commandant un travail ou une marchandise, le client s'engage à mandater la société. Un contrat n'est conclu qu'après élaboration d'une confirmation écrite de commande ou sur livraison de la marchandise. Les confirmations de commandes, bordereaux de livraisons et autres courriers de confirmation de notre part sont reconnus par le client comme présentant un contenu exact, à moins que le client ne les rejette immédiatement par écrit et au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception des courriers. Toute demande, émanant du client, de modification de construction ou de prestation par rapport à notre confirmation de commande initiale est payante. L'acheteur doit nous informer au plus tard au passage de la commande de prescriptions et normes légales et autres ainsi que de dispositions officielles en lien avec la réalisation de la livraison ou de la prestation et avec la prévention en matière d'exploitation, de maladie et d'accident.

3. Dessins / modèles / propriété intellectuelle

Tout croquis, toute reproduction, tout modèle, tout échantillon, tout dessin et tout imprimé élaborés par nos soins et mis à disposition des clients restent notre propriété et sont protégés par des droits d'auteur. Ce matériel est confié à l'attention personnelle des intéressés et ne doit pas être transmis à des tiers ni copié sans notre autorisation écrite. Il sert exclusivement d'informations préalables pour le client et nécessitent notre confirmation écrite pour toute intégration engageante en tant que partie du contrat. Sur notre demande, il doit nous être retourné. En cas de manquement à la présente disposition, nous sommes en droit de revendiquer des dommages et intérêts.

4. Livraison

Les délais et dates de livraison ne nous engagent que lorsqu'ils sont conclus par écrit avec le client et lorsque nous les confirmons par écrit. De telles confirmations de notre part sont toujours soumises à la réserve de notre approvisionnement correct et ponctuel par nos fournisseurs. En cas de retard de livraison, nous tenons immédiatement le client informé. Tous les cas de force majeure et toutes les conditions affectant la livraison contre notre volonté nous libèrent de nos obligations de livraison et de toute responsabilité.

5. Non conformités du matériel livré

Nous nous réservons le droit de procéder à toute modification de construction et/ou de réalisation étant nécessaire à l'adaptation à l'état de la technique et n'affectant pas la valeur de fonctionnement ni la valeur de l'objet livré. De même, nous nous réservons également le droit, dans le cadre de ce qui est acceptable par le client, à toute divergence technique minimale et existant habituellement dans le commerce au niveau de la qualité, de la couleur, de la structure en bois, des masses et du poids.

6. Paiement

Dans la mesure où aucun autre accord écrit n'a été conclu, nos factures doivent être réglées dans leur intégralité à 30 jours à compter de la date de facturation. Tout retard de paiement entraînera l'application d'intérêts et de frais de retard à hauteur de 5%. Toute déduction non justifiée sera facturée séparément.

7. Réserves de propriété

Les marchandises livrées par nos soins restent notre propriété jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes. Le client ne doit ni céder ni mettre en gage les marchandises, ni en disposer d'une manière contraire aux dispositions du contrat. Nous nous réservons le droit de procéder à une inscription au registre des pactes de réserve de propriété.

8. Transfert du profit et des risques

Le profit et les risques sont transférés au client lors de l'expédition ou du montage de la marchandise. En cas de livraisons franco de port, le transfert du profit et des risques a lieu lors de la livraison ou du montage de la marchandise chez le client. Les envois d'échantillons et de maquettes sont repris dans un délai de 30 jours après réception de la marchandise. En cas d'avoirs relatifs à des marchandises retournées et déjà facturées, les frais de port ne sont pas crédités dans la mesure où il ne s'agit pas d'une erreur de notre société.

9. Réclamations

Afin de pouvoir être prises en compte, les réclamations concernant le poids, le nombre de pièces ou la qualité de la marchandise doivent être notifiées par écrit dans un délai de 8 jours après réception de l'envoi. En cas de vices cachés, la réclamation doit être effectuée dans un délai de 8 jours après la découverte de ces vices.

Dans le cas où nous sommes responsables du transport, tout envoi présentant d'éventuels dommages liés au transport doivent être acceptés sous réserve et notifié à l'expéditeur concerné dans le délai prévu par la loi afin de faire établir un procès-verbal de constat.

10. Garanties

Dans la mesure où aucune autre disposition contraire n'est convenue, nous garantissons, pendant une période de 12 mois à compter de la date de facturation, le fonctionnement sans problème des objets livrés et nous nous engageons, à notre discrétion, à améliorer ou à remplacer dès son renvoi toute pièce pour laquelle il aura été prouvé qu'elle est devenue inutilisable ou défectueuse du fait de mauvais matériaux, d'une défaillance de construction ou d'une fabrication déficiente. Sont exclus de la garantie les dommages dus à une utilisation non conforme, à des endommagements provoqués par négligence ou intentionnellement et à des actes de violence commis par des tiers. Est également exclue toute responsabilité pour d'autres dommages directs ou indirects ainsi que pour tout dommage consécutif.

En ce qui concerne les logiciels, il faut d'autre part prendre en compte qu'un logiciel acheté chez nous ne peut pas, selon l'état actuel de la technique, être totalement exempt d'erreurs. En cas de défaillances considérables, la consigne valable consiste à éviter les conséquences de la défaillance grâce à une amélioration suffisante. Nous n'endosons aucune responsabilité quant à savoir si les fonctions de programmation répondent aux exigences du client ou si elles sont compatibles avec l'échantillon qu'il a choisi. L'état actuel de la technique ne permet pas de garantir un fonctionnement sans interruption et totalement exempt d'erreurs ni l'élimination complète de toutes les éventuelles défaillances dans le cadre du service après-vente de programmation. Est exclue toute garantie pour le remplacement ou la perte de données du fait de la livraison d'un logiciel. Le client est dans l'obligation de sécuriser ses données de manière conséquente.

En ce qui concerne les appareils électroniques, le règlement en matière de garantie du fabricant ou de l'importateur de l'appareil, valable à la date de livraison, s'applique, à l'exception de notre propre responsabilité.

11. Obligation de reprise

La reprise de produits déjà livrés ne peut être acceptée que sur accord écrit entre nous et la partie cocontractante, sachant que nous ne sommes en aucune manière obligés de procéder à une reprise.

Seuls des produits sortant de l'usine et conditionnés dans leur emballage d'origine non endommagé peuvent faire l'objet d'un échange. Les marchandises en consignation ainsi que les produits présentant une finition particulière (entre autres des couleurs spéciales) ayant été fabriqués à la demande expresse du client ne seront repris ni échangés sous aucune condition. Les éventuels frais de transport seront facturés séparément.

12. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution pour les livraisons et les paiements est 1024 Ecublens (CH).

13. Tribunal compétent

Le lieu de juridiction pour tous les litiges en lien avec nos contrats est 1024 Ecublens (CH).

14. Droit applicable

Les présentes conditions sont régies par le droit suisse. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

15. Validité

Les présentes conditions générales sont dans tous les cas obligatoires. Des conditions différentes du client ne sont valables que si elles ont été approuvées par notre signature.

La non validité ou la nullité de l'une des dispositions susmentionnées n'affecte en rien la validité des dispositions restantes. Si une disposition était ou devenait non valable, la validité des autres dispositions resterait inchangée. Les parties s'engagent dans un tel cas à convenir, en remplacement de la disposition non valable, d'un règlement valable dont les termes correspondent à l'objectif de la disposition non valable ou s'en rapprochent d'un point de vue économique.

Ecublens, avril 2007